

# Certificat

## Mortiers et produits connexes Colle à carrelage - Mortier Colle

### 5024 PROLIDAL MAX (gris et blanc)

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 11 Mortiers et Produits connexes en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ces référentiels.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

**La société** SIKA France SAS  
84 rue Edouard Vaillant FR - 93350 LE-BOURGET  
**Usine** FR - 31120 PORTET-SUR-GARONNE

le droit d'usage de la marque Mortiers et produits connexes pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



46 MC 579

**Décision de reconduction n° 3250-46 MC 579 du 27 mars 2024**

**Cette décision se substitue à la décision n° 2993-46 MC 579 du 22 juillet 2020**

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

## CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Selon la norme NF EN 12004-1 :

A ce Certificat QB est attachée la classification suivante :

**C2 - E**

Autres caractéristiques :

- > Adhérence sur les chapes à base de sulfate de calcium après primaire : **Chape sulfate de calcium après primaire**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols et en murs intérieurs : **Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols intérieurs : **Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles**

Ce certificat comporte 1 page et 1 page d'annexe.

**Correspondant :**  
Courriel : [mortiers@cstb.fr](mailto:mortiers@cstb.fr)  
Tél. : 01 61 44 81 38

Par délégation  
du Président

Florian RASSE

Annexe du certificat

Décision n° 3250-46 MC 579 du 27 mars 2024

## CONDITIONS D'EMPLOI DU MORTIER COLLE POUR INFORMATION 5024 PROLIDAL MAX (gris et blanc)











### DOMAINE D'EMPLOI

- Sols intérieurs et extérieurs
  - Murs intérieurs
  - Chape sulfate de calcium après primaire
  - Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
  - Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles
- La fonction "Réducteur de poussière" n'est pas examinée dans le cadre de la certification.

### GÂCHAGE DU PRODUIT - OUVRABILITÉ DE LA PATE

- Taux de gâchage : de 22 à 24 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 5,5 l à 6 l d'eau pour un sac de 25 kg).
- Temps de repos : aucun.
- Durée pratique d'utilisation : 2 h
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 20 min environ.

### PREPARATION DES SUPPORTS

Support	Préparations particulières
Béton cellulaire	
Chape fluide à base de sulfate de calcium	 
Traces de colle en sol	
Anciennes dalles plastiques semi-flexibles	
Ancien carrelage émaillé non poncé	
Ancienne peinture de sol	
 avec primaire spécifié dans la fiche d'emploi des primaires de la Société	
 application sans primaire	 voir dispositions complémentaires ci-dessous

### DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

#### Chape fluide à base de sulfate de calcium :

- > Traitement de la périphérie en local E2 :
  - soit bande de renfort ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND marouflée dans 588 ENDUIT D'ETANCHEITE (1500 g/m<sup>2</sup>). Laisser sécher 5 h au moins, puis appliquer une seconde couche de 588 ENDUIT D'ETANCHEITE (1500 g/m<sup>2</sup>). Laisser sécher 12 h au moins.
  - soit bande de renfort ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND marouflée dans 597 PROLIMUR PROTECT (400 g/m<sup>2</sup>). Laisser sécher 30 à 60 minutes, puis appliquer une seconde couche de 597 PROLIMUR PROTECT (400 g/m<sup>2</sup>). Laisser sécher 1 heure minimum.
- > Produits de jointoiement associés :
  - en local E2 : 5045 PROLIJOINT SOUPLE, 5040 PROLIJOINT PERFECT, 5046 ELIT, PERFECT COLOR de la Société SIKA France SAS.